

Épreuve orale de contrôle B.O. n°7 du 12 février 2004

Durée : 20 minutes.

Temps de préparation : 20 minutes.

L'épreuve porte à la fois sur le programme d'histoire et de géographie.

L'examineur propose deux sujets au choix du candidat. Chaque sujet comporte une première partie, soit en histoire, soit en géographie, qui fait l'objet de l'interrogation principale et une seconde partie dans l'autre discipline qui fait l'objet d'une interrogation plus rapide.

Ces sujets peuvent être accompagnés d'une brève chronologie, de documents, d'une carte ou d'un fond de carte.

L'évaluation des réponses de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20.

L'examineur évalue la maîtrise des connaissances et la clarté de l'exposition.

Le questionnement qui suit l'exposé peut déborder le cadre strict des sujets proposés et porter sur la compréhension d'ensemble des questions étudiées.

Après en avoir précisé le contexte, chercher dans ce texte les références au fonctionnement des institutions de la Ve République

« Françaises, Français, étant le détenteur de la légitimité nationale et républicaine j'ai envisagé depuis vingt-quatre heures toutes les éventualités sans exception qui me permettraient de la maintenir. J'ai pris mes résolutions. Dans les circonstances présentes, je ne me retirerai pas. J'ai un mandat du peuple, je le remplirai, je ne changerai pas le premier ministre dont la valeur, la solidité, la capacité méritent l'hommage de tous. Il me proposera les changements qui lui paraîtront utiles dans la composition du gouvernement. Je dissous aujourd'hui l'assemblée nationale.

J'ai proposé au pays un référendum qui donnait aux citoyens l'occasion de prescrire une réforme profonde de notre économie et de notre université et en même temps de dire s'ils me gardaient leur confiance ou non par la seule voie acceptable, celle de la démocratie. Je constate que la situation actuelle empêche matériellement qu'il y soit procédé. C'est pourquoi j'en diffère la date.

Quant aux élections législatives, elles auront lieu dans les délais prévus par la Constitution, à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier en l'empêchant de s'exprimer en même temps qu'on l'empêche de vivre par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler. Ces moyens, ce sont l'intimidation, l'intoxication et la tyrannie exercées par des groupes organisés de longue main en conséquence, et par un parti qui est une entreprise totalitaire même s'il a déjà des rivaux à cet égard.

Si donc cette situation de force se maintient, je devrai, pour maintenir la République, prendre, conformément à la Constitution, d'autres voies que le scrutin immédiat du pays. En tout cas, partout et tout de suite, il faut que s'organise l'action civique. Cela doit se faire pour aider le gouvernement d'abord, puis localement les préfets devenus ou redevenus Commissaires de la République, dans leur tâche qui consiste à assurer autant que possible l'existence de la population et à empêcher la subversion à tout moment et en tout lieu.

La France en effet est menacée de dictature. On veut la contraindre à se résigner à un pouvoir qui s'imposerait dans le désespoir national, lequel pouvoir serait alors évidemment essentiellement celui du vainqueur, c'est-à-dire celui du communisme totalitaire. Naturellement, on le colorerait pour commencer d'une apparence trompeuse en utilisant l'ambition et la haine de politiciens au rancart. Après quoi ces personnages ne pèseraient pas plus que leur poids, qui ne serait pas lourd. Eh bien non, la République n'abdiquera pas, le peuple se ressaisira, le progrès, l'indépendance et la paix l'emporteront avec la liberté. Vive la République. Vive la France! »

Charles de Gaulle : discours radiodiffusé le 30 mai 1968